

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



NOTE DE SERVICE N° 185 /MPMB/DGD du 28 JUL 2015
(DIFFUSION GENERALE)

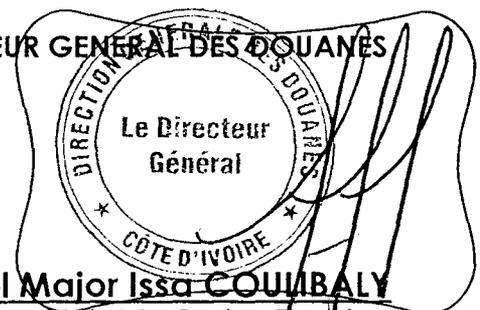
Objet : Signature autorisée.

**Réf. : Courrier UBA CI n° ND/EB/CRM//007-2015
du 08/07/2015.**

j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service que, conformément aux dispositions du courrier visé en référence, **Monsieur EREBOR FRANKLIN, Directeur Général de la société United Bank For Africa Côte d'Ivoire (UBA CI)**, est seul habilité à signer, au nom et pour le compte de ladite société, les actes de cautionnement en faveur de l'Administration des Douanes.

J'invite tous les services à veiller au strict respect des présentes dispositions.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



Colonel Major Issa COUMBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Officier de l'Ordre National